



Remboursement crédit auto suite séparation

Par cl2694

Bonjour,

J'ai souscrit en 2022 à un crédit en tant que co-titulaire, pour l'achat d'un véhicule avec mon ex-conjoint. En raison de la séparation, le véhicule a été vendu en septembre 2023. Ne pouvant être présente le jour de la vente, mon ex-conjoint m'a demandé de lui rédiger un papier l'autorisant à vendre le véhicule en mon absence. L'argent de la vente était destiné à rembourser le crédit. Cependant, depuis déjà 3 mois, il conserve l'argent pour lui et ne rembourse pas.

L'organisme de crédit, que j'ai contacté, me dis qu'il ne m'est pas possible de me retirer du crédit en cours, sauf remboursement.

Est-il possible de faire quelque chose afin que je puisse me retirer du crédit, ou pour obliger ce dernier à rembourser, ou un quelconque recours ? Je l'ai autorisé à vendre la voiture en mon absence, pas à garder l'argent. Il existe de nombreux messages où il me dis avoir effectué la demande de remboursement anticipé (bien que cela soit faux), où il dis qu'il va faire le remboursement...

Merci par avance pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous gardé une copie de cette procuration autorisant la vente ?

Vous pouvez faire adresser à votre ex un commandement de payer via un huissier (si moins de 5000 euros)

Si plus de 5000 euros, il faut consulter un avocat.

Par cl2694

J'ai bien gardé une copie de cette procuration.

La procuration mentionne uniquement l'autorisation de vente du véhicule, je n'ai pas spécifié qu'elle était soumise à remboursement du crédit.

Il s'agit d'un montant de plus de 5000 euros.

Si j'ai effectivement un recours possible, je contacterais un avocat dans ce cas.

Par yapasdequoi

Avez-vous la certitude que le véhicule a été vendu ?

Et connaissez vous le montant de la vente ?

Méfiez vous aussi des conséquences si la déclaration de cession n'a pas été faite correctement.

Par cl2694

Je n'ai jamais eu de copie du certificat de vente. Je vais tâcher de l'obtenir.

La vente était pour un montant de 16 000 euros.

Comment puis-je m'assurer que la déclaration de cession à été faite correctement ?

Par yapasdequoi

Avec l'immatriculation, vous interrogez le site de l'ANTS ou bien la préfecture.

Par cl2694

Je n'étais pas la titulaire principale de la carte grise, et ce n'est pas moi qui ai fait la démarche pour la cession sur le site

de l'ANTS. Je ne vois donc pas comment interroger le site de l'ants avec mon propre compte.
Je vous remercie pour vos réponses et votre aide.
Je vais me rapprocher d'un avocat.

Par jpgroussard

Bonjour CL,

si le divorce est (encore) en cours (je doute car vous dites "je vais me rapprocher d'un avocat"), votre avocat doit faire une "sommation de communiquer" à la partie adverse en demandant tous les documents liés à cette voiture, achat, crédit, vente, etc.

Si le divorce est terminé alors ... vous aurez quelques maux de tête supplémentaires avec un nouveau avocat, nouvelle procédure.

Cdt

Par cl2694

Bonjour,
Nous n'étions ni mariés, ni pacsés. D'où le fait que je n'ai pas encore d'avocat ni de procédure en cours

Par jpgroussard

Rebonjour CL,

d'abord un courrier recommandé (vous lui donnerez une chance de se rattraper) du genre mise en demeure. Si pas de réponse, vous portez plainte !

Cdt

Par yapasdequoi

Si vous étiez en union libre, il ne s'agit pas d'un "ex-conjoint". Il n'y a pas d'autre procédure que si c'était un tiers avec qui vous aviez souscrit ce crédit solidairement.

Une mise en demeure par RAR peut être utile, ensuite il faudra saisir le tribunal.

Vu le montant en jeu, l'avocat est obligatoire.

Porter plainte ne servira à rien car c'est un litige civil (il n'y a pas d'infraction ni de délit).

Par cl2694

Je vous remercie pour vos réponses. La mise en demeure est une bonne idée en effet, je n'y avais pas pensé. Je viens de prendre rdv avec un avocat pour étudier le problème.

Par jpgroussard

Bonjour yapasdequoi,

ça ne peut pas s'apparenter à du vol ? ou de l'escroquerie ?

Cdt